

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL

OBJET : Compte Administratif 2024 du Budget AIDES A DOMICILE

L'an deux mille vingt cinq

Le 24 Mars

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est tenu à la salle des fêtes de Barbazan sous la présidence de Monsieur Serge LARQUÉ.

Etaient présents :

M. MORA - Mme AUBAN - M. BERRE - M. CORTESOGNO - Mme STRADERE - Mme EXPOSITO - M. THOUVENOT - M. PLANAS - Mme MERIC - M. HERVAS - M. CHAPOT - M. COLLA - Mme GEVREY - M. Serge LARQUÉ - M. BORDERES - M. CASTEX - M. Alain LARQUÉ - M. CARCY - M. LAZARO - Mme CASTEX - M. SARRAUTE - M. SALVATICO - M. THEBE - Mme FAURE - M. RENAUD - M. BISTOLFI - M. GAMBONI - Mme VIGNEAUX - M. DENCAUSSE - M. SAULNERON - M. DESERT-LACAY - Mme ECHEVARNE - M. MARY - Mme TOUZAN - Mme VIVOT - M. SEMENZATO - M. DEU - M. GHIONE - M. VERDIER - M. BOUCHE - M. SAVAZZI - M. DOUCET - M. BENVENITO - Mme OUSSET - Mme CARDAILLAC - M. CARDAILLAC - M. BARTHIÉ-FORTASSIN - Mme BARTHIÉ-FORTASSIN - Mme GERLAND - M. LOUSTAU - M. CALMEL - Mme BACHY - M. PEREZ - M. RIVIERE

Procurations :

M. Claude PUIGDELLOSAS a donné procuration à M. Didier BORDÈRES
M. Stéphane SANS a donné procuration à M. Daniel SARRAUTE
Mme Elisabeth NAIGEON a donné procuration à Mme Denise VIGNEAUX
Mme Martine WINTERSTEIN a donné procuration à Mme Michèle STRADÈRE
Mme Marie-Hélène TORRES a donné procuration à M. Alain LARQUÉ
Mme Mélody LARQUÉ a donné procuration à Mme Anne-Marie ECHEVARNE
M. André SABADIE a donné procuration à M. Alain CORTESOGNO
Mme Joëlle FORTASSIN a donné procuration à M. Serge LARQUÉ
Mme Agnès DUBOIS a donné procuration à Mme Sylvie BACHY

Date de convocation : 21/03/2025

Monsieur SALVATICO Jean-Paul a été élu secrétaire.

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le Compte Administratif 2024 du Budget AIDES A DOMICILE tel qu'il a été établi au vu des documents comptables et précise que le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

BUDGET AIDES A DOMICILE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 023 389.61 €.	916 949.53 €.
Investissement	6 768.00 €.	160 693.80 €.
TOTAL	1 030 157.61 €.	1 077 643.33 €.

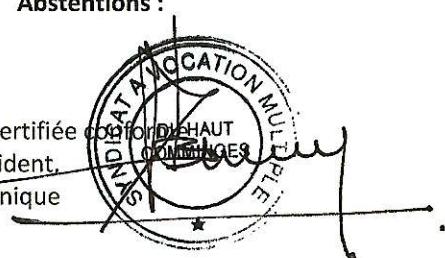
Ces éléments sont en concordance avec le Compte de Gestion dressé par la Trésorière, Comptable Public.
Après présentation du Compte Administratif 2024, Monsieur le Président sort et ne prend pas au vote.

Sous la présidence de M. Dominique BERRE, Vice-Président du SIVOM, chargé des finances, les membres du Comité Syndical, invités à se prononcer, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif du Budget AIDES A DOMICILE.

Vote : 61 Présents : 53 Pour : 61 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme
Le Vice-Président,
BERRE Dominique



SIVOM DU HAUT-COMMINGES – 31210 GOURDAN-POLIGNAN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET AIDES A DOMICILE (BUDGET ANNEXE) / nomenclature M22

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- Est établi en fin d'exercice par le Président,
- Est le bilan financier du SIVOM. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- Rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- Se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section d'exploitation** qui concerne la gestion courante,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

I. LA SECTION D'EXPLOITATION

1.1 RESULTAT

a) RESULTAT DE L'ANNEE 2024

Produits de la section d'exploitation	916 949.53 €.
Charges de la section d'exploitation	1 023 389.61€.
RESULTAT DE L'ANNEE 2024	- 106 440.08 €.

1.2 ANALYSE

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le

Berger
Levraud

ID : 031-243100328-20250324-2025_17-BF

LES CHARGES DE LA SECTION D'EXPLOITATION regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement du service AIDES A DOMICILE, notamment :

1) GROUPE 1 : DÉPENSES AFFÉRENTES A L'EXPLOITATION COURANTE (CHAPITRE 011)

Ce groupe contient toutes les dépenses relatives au fonctionnement du service AIDES A DOMICILE principalement des dépenses d'achat matières et fournitures (vêtements de travail des agents), dépenses relatives aux déplacements.

Les aides à domicile du SAAD sont amenées à utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leurs déplacements à destination du domicile des bénéficiaires. Les frais occasionnés par ces déplacements sont à la charge du S.I.V.O.M. (Délibération 2024/09 du 29/05/2024).

Le compte 6262 comprend l'abonnement annuel de la télégestion mobile.

Le compte 6287, refacturation de la main d'œuvre du Service Garage (à noter que la somme de **5 131.10 €**.

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante s'élèvent à **26 801.91 €**.

2) GROUPE 2 - DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL (CHAPITRE 012)

Ces dépenses s'élèvent à **883 328.11 €** pour l'année 2024.

3) GROUPE 3 – DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE (CHAPITRE 016)

Dépenses regroupant les frais liés à la structure telles que :

- Les pièces détachées pour les véhicules du service,
- La maintenance informatique pour le logiciel Qualité & logiciel Métier,
- L'assurance des véhicules du service,
- Les chèques CADHOC pour les agents,
- La refacturation des frais généraux établie par le service Général,
- La refacturation du carburant établie par le service Garage (1^{er} & 2^{ème} Trimestre 2024) & par le service Collecte et Traitement des Déchets (3^{ème} & 4^{ème} Trimestre 2024).

Ces dépenses s'élèvent pour l'année 2024 à **113 259.59 €**.

LES PRODUITS DE LA SECTION D'EXPLOITATION

1) GROUPE 1 – PRODUITS DE LA TARIFICATION

- Au compte 7331112, le montant perçu de **64 944.00 €**. correspond au versement du C.T.I. (le complément de traitement indiciaire est attribué aux agents titulaires et contractuels de droit public dans le secteur de la santé ou le secteur social ou médico-social).
- Au compte 7331411, le montant de **610 613.78 €**. correspond aux versements mensuels de la dotation de l'APA, PCH & aide sociale.

2) GROUPE 2 – AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

- Au compte 706, le montant perçu de **31 693.50 €**. correspond au versement des participations des caisses de retraite, mutuelles...
- Au compte 6419, le montant perçu de **27 503.15 €**. correspond aux indemnités journalières versées par la CPAM Haute-Garonne et le groupe d'assurance statutaire.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le

ID : 031-243100328-20250324-2025_17-BF

Berger
Levrault

2.1 RESULTAT

a) RESULTATS D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2024

Excédent reporté 2023	124 649.05 €.
Recettes d'investissement	15 480.40 €.
Dépenses d'investissement	6 768.00 €.
RESULTAT DE L'ANNEE 2024	+ 153 925.80€.

2.2 ANALYSE

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Afin de mettre en place la télégestion mobile, le service SAAD a fait l'acquisition de téléphones mobiles et badges. L'investissement est comptabilisé au compte 2188 pour la somme de **6 768.00 €.**

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

En 2024, les recettes réelles s'élèvent à **113.32 €.** représentant le F.C.T.V.A. de l'année 2022

Les amortissements pour l'année 2024 s'élèvent à 15 335.08 €.

Compte 491 – Dépréciation des comptes de redevables est une écriture qui ressemble beaucoup aux amortissements. L'écriture de dépréciation concerne les créances douteuses ou litigieuses, pour un montant **32.00 €.** (la dépréciation sera passée par le débit du compte 6817).

Le résultat d'investissement est reporté sur une ligne budgétaire **001 – « Résultat d'investissement antérieur reporté » (Excédent)** pour un montant de **145 213.40 €.**

III – LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU COMPTE ADMINISTRATIF - RECAPITULATIF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap. /N° Article	Libellé	BP 2024	CA 2024 réalisé
011	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	27 746,00	26 801,91
012	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	939 444,00	883 328,11
016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	118 722,00	113 259,59
TOTAL		1 085 912,00	1 023 389,61

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap. /N° Article	Libellé	BP 2024	CA 2024 réalisé
017	PRODUITS DE LA TARIFICATION	842 672,00	857 577,80
018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	243 240,00	59 371,53
019	PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	-	0,20
TOTAL		1 085 912,00	916 949,53
Résultat de l'exercice EXCEDENT OU DEFICIT		-	106 440,08

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap. /N° Article	Libellé	BP 2024	CA 2024 réalisé
20	Immobilisations incorporelles	-	-
21	Immobilisations corporelles	160 668,40	6 768,00
TOTAL		160 668,40	6 768,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap. /N° Article	Libellé	BP 2024	CA 2024 réalisé
10	AUGMENTATION DES FONDS PROPRES	115,00	113,32
28	AUTRES	15 340,00	15 335,08
49	DEPRECIACTION DES COMPTES DE REDEVABLES	-	32,00
001	Résultat reporté	145 213,40	145 213,40
TOTAL		160 668,40	160 693,80

Résultat de l'exercice EXCEDENT OU DEFICIT

153 925,80